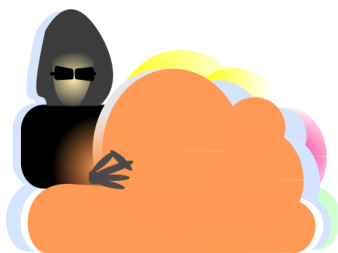


# ORANGE COLLABORATIVE, LE CHOIX DU RISQUE

## LA CNIL ALERTE, ORANGE L'IGNORE

Au cours de l'été 2021, Microsoft a mis en garde des milliers de clients de son service de cloud Azure contre une vulnérabilité qui a laissé leurs données complètement exposées. C'est sur ce cloud qu'Orange a acheté un espace dédié aux données du pack « Orange Collaborative » actuellement déployé sur nos postes de travail.



Pas du tout convaincu par la sécurité de l'offre Microsoft 365 et, sur les conseils de la CNIL, le gouvernement français a interdit à ses ministères de l'utiliser. La messagerie « cloud » par exemple, sur laquelle peuvent transiter des informations stratégiques, pose un réel problème de confidentialité.

**Pourtant, à terme, l'objectif à Orange est bien de privilégier cet outil.**

Au-delà des échanges purement professionnels, l'inquiétude est également légitime quant aux informations transitant par Teams entre les salariés et la médecine du travail, les

ressources humaines, les syndicats, ou tout simplement les informations personnelles.

**Contrairement aux offres en « open source », le codage des offres Microsoft ou Google est incontrôlable.**

Impossible de vérifier s'il contient un programme espion ou des fonctionnalités cachées. Ce que l'on sait en revanche, c'est que **tout ce qui transite sur Teams est conservé à vie sur le serveur** : vos échanges écrits, les enregistrements de vos conversations, votre image...

**POUR ALLER + LOIN** : [L'offre cloud Microsoft 365 bannie des ministères pour protéger "les données sensibles" \(usine-digitale.fr\)](#)



SCAN ME

## LE RISQUE D'UNE FRACTURE NUMÉRIQUE INTERNE

Microsoft 365 et son outil principal, Teams, vont profondément modifier nos façons de travailler. Cependant, l'entreprise ne dispense que des « auto-formations » éparpillées dans Orange Learning et Piazza, charge à l'utilisateur de trouver ce qu'il pense être le mieux approprié pour lui, menant à des niveaux de maîtrise très différents de ces outils, et générant, au sein même d'Orange, une fracture numérique entre les salariés les plus aguerris aux usages des outils numériques et ceux qui le sont moins.

Par ailleurs, de nombreuses questions se posent sur les conséquences pénales que pourraient entraîner des usages inappropriés des nouvelles fonctionnalités du package. Le niveau de sécurité affecté par défaut aux documents déposés dans le cloud est « Restreint Orange ». Jusqu'à quel point notre responsabilité est-elle engagée en cas d'erreur dans la qualification des documents échangés ?

**RGPD ?** Depuis le 25 mai 2018, le fameux RGPD (Règlement Général de Protection des Données), oblige à une gestion encadrée des données personnelles.

Dès lors que des données (nom, prénom, un N° d'identification, information économique, sociale, vos conversations ...) peuvent permettre une identification, l'organisme qui collecte ces informations a l'obligation de les traiter conformément aux dispositions prévues.

La CNIL a alerté sur un « **risque d'accès illégal aux données** » personnelles des utilisateurs de Teams. Elle s'est dit d'autant plus préoccupée que les informations échangées sont pour certaines **sensibles**.

**POUR ALLER + LOIN** : <https://acteurspublics.fr/upload/media/default/0001/36/acf32455f9b92bab52878ee1c8d83882684df1cc.pdf>



SCAN ME

# ORANGE COLLABORATIVE, LE CHOIX DU RISQUE

## QUAND PiC\* BROTHER S'INVITE DANS VOS PC

\*PiC : PERFORMANCE INDIVIDUELLE COMPARÉE

Le score de productivité est un outil proposé par Microsoft, qui doit permettre aux managers « d'identifier où il est possible de faire des ajustements pour que chacun fasse le meilleur travail possible. » Avec cette option, le manager a accès à une page de données telles que la fréquence d'envoi des mails, le temps passé sur Skype ou Teams, le volume de contenu rédigé, etc...

**L'idée est d'établir un score qui permettrait d'évaluer la productivité des salariés.**



Si Microsoft a finalement été contraint d'anonymiser les données ainsi collectées, il n'en reste pas moins que le loup est bel et bien déjà rentré dans la bergerie.

**POUR ALLER + LOIN** : [Nouveau monde. Ces outils numériques au service de la surveillance des salariés \(francetvinfo.fr\)](#)



## ÇA VA BIEN SE PASSER...

Le déploiement de la suite Orange Collaborative sur l'ensemble des postes de travail va induire de nouvelles façons de travailler et de communiquer qui ne sont pas anodines. Skype, serveurs Exchange actuels (2010, 2016 et Zimbra), Sharepoint, Coopnet, sont autant d'outils condamnés à disparaître.

Actuellement en phase 1 de « pruning » (ou « élagage »), le projet prévoit une suppression progressive des anciens usages au profit de Teams. En phase 2, dont la planification n'est pas encore tout à fait précisée, seule l'application Teams, subsisterait. Il semble doré et déjà légitime de craindre la disparition des métiers dédiés aux anciennes applications.

1. **SUD** réclame une présentation complète de ce dossier en CSE Central et en CSEE, comportant une analyse détaillée des risques induits par les changements d'usages et d'organisation du travail.
2. **SUD** exige une information précise sur les données personnelles collectées et sauvegardées, leur traitement, mais également les possibilités pour le salarié d'y accéder et de les supprimer.
3. **SUD** revendique pour tous de réelles formations à l'utilisation de ce nouvel outil, comprenant un module dédié aux conséquences juridiques de son usage.

A l'ère du tout digital et alors que le travail s'intensifie toujours plus, il est important de savoir à quoi nous exposent les nouveaux outils imposés par l'employeur. Ce dernier ne doit pas faire reposer la responsabilité de la sécurité informatique sur ses subordonnés.



**SUD** restera attentif à toute dégradation des conditions de travail. Les évolutions technologiques et numériques ne doivent pas être le prétexte au dépeçage de nos métiers mais plutôt permettre une régulation de la charge de travail, tout en réinternalisant les activités.